

VOLUME XIV.—No. 3.

OTTAWA, ONT., JANVIER 1909.

Abonnement \$1.00 par an

Lettre circulaire du Président général

Nous reproduisons une lettre circulaire du président général de l'Union St-Joseph, adressée à tous les membres de notre société. Nous comptons que le chaleureux appel qu'il fait au sociétariat trouvera un écho chez tous ceux qui ont à cœur le progrès de la grande association à laquelle ils appartiennent :

Aux Membres de l'Union St-Joseph du Canada.

CHERS CONFRÈRES,

Au commencement de la nouvelle année, je désire répéter les souhaits de bonheur et de prospérité que j'ai déjà faits pour tous les membres de l'Union St-Joseph du Canada. Les vœux que je fais sont d'autant plus sincères que je considère mes confrères de la société comme de véritables frères. Nous appartenons tous à la même grande famille. Nous sommes solidaires les uns des autres. Nos intérêts sont communs, et nous devons tous avoir le même but.

A titre de président général, je m'adresse donc à tous ceux qui font partie de l'association dont on m'a confié l'administration suprême. Ce titre m'honore si hautement et j'ai tant à cœur le succès de la société et le bien-être de mes confrères, que j'aurais voulu faire connaissance avec chacun d'eux. En visitant les conseils et les bureaux, j'aurais pu me mettre en relations intimes avec les divers groupes du sociétariat. Puisqu'il m'est impossible de satisfaire ce désir, je veux faire appel à tous personnellement, comptant que tous répondront à mes vœux.

Le succès d'une société mutuelle dépend autant du zèle et du dévouement de ses membres individuellement que de la bonne direction de ses succursales et de l'administration centrale. L'indifférence et l'apathie chez les sociétaires ont pour effet de faire échec aux efforts des directeurs. Autrement, si tous comprennent leur intérêt, si tous travaillent de concert à la cause commune, rien ne peut arrêter le progrès. Ce qu'il faut chez nous, c'est de l'union, de la solidarité, de l'enthousiasme. Soyons unis de zèle et de bonne volonté comme nous le sommes d'intérêts! Soyons enthousiastes de la grande œuvre de la société et vouons-lui notre énergie! Soyons réellement frères! Aidons-nous et protégeons-nous mutuellement!

L'idée de protection pour les veuves et les orphelins n'est pas la seule qui ait inspiré les fondateurs de l'Union St-Joseph. En la faisant exclusivement catholique et canadienne-française, ils prévoyaient le jour où nos nationaux auraient à lutter contre l'influence et les accaparements de la majorité de la population. Imbu des mêmes idées et comprenant que le moment est arrivé d'exercer l'influence que nous donne la force du nombre, je fais appel à l'esprit de patriotisme des enfants de la grande famille de St-Joseph. Il est temps de nous mettre à l'oeuvre. Toutes

les sphères nous sont ouvertes. Occupons-nous de l'école, car il s'agit de l'avenir de nos enfants et de la conservation de notre religion et de notre langue. Intéressons-nous aux choses municipales et veillons à nous assurer notre juste part de représentation dans les conseils civiques. Indépendamment de tout esprit de parti, choisissons bien nos représentants aux législatures et au parlement fédéral. Laissons de côté tout préjugé, toute animosité personnelle. Sachons sacrifier à l'intérêt général les ressentiments et les mesquines considérations individuelles. Ayons les idées larges et le cœur généreux. Conspuons tout ce qui est étroit et mercenaire. Aimons tout ce qui est juste, noble et grand. Soyons les champions de toutes les bonnes causes. Que partout où la citadelle de nos droits est en danger, l'on trouve sur la brèche des membres de l'Union St-Joseph.

Mais pour que l'attaque et la défense soient énergiques et victorieuses, il faut être nombreux et unis. Il faut que l'armée soit grande, compacte et forte. Notre premier désir est donc d'augmenter le nombre des membres de l'association. Dans ce but, nous avons organisé un concours devant commencer le 1er février. Nos collègues des conseils de district et les officiers des conseils locaux contribueront au travail de propagande. Mais nous voulons que tous les membres mettent aussi la main à l'œuvre de recrutement. Quel est celui qui ne peut enrôler un nouveau membre, un parent, un ami, une connaissance? En ce faisant, il rendra service aux siens, à la société et à lui-même. Il aura conscience d'avoir rempli son devoir vis-à-vis de la grande association qui le protège, lui et sa famille.

Au point de vue de l'assurance mutuelle, l'Union St-Joseph offre des avantages que nulle autre société ne peut égaler. Mais outre qu'elle est la meilleure protectrice des foyers canadiens-français, elle veut aussi être la défenderesse de leurs droits. Où trouverez-vous ailleurs ce cachet national, ce but patriotique? En étant membres de notre Union, vous protégez l'avenir de vos enfants comme celui de votre belle race.

En terminant, je vous exhorte de faire en sorte que notre société grandisse et prospère. Pour cela, je vous demande de vous intéresser à tout ce qui la concerne. Assistez aux réunions de vos conseils locaux et suivez de près les agissements de vos officiers. Je demande de plus que vous enrôliez chacun au moins un nouveau membre pendant le concours.

Comptant que je ne me serai pas adressé à vous en vain, je me souscris, mon cher confrère,

Votre tout dévoué,

G. W. SÉGUIN,
Président général.

Arrêté en Conseil No 54

Fixant la date depuis laquelle le certificat médical de l'épouse doit être fourni.

Considérant qu'il est opportun de déterminer une date fixe depuis laquelle les autorités de l'Union St-Joseph du Canada doivent exiger le certificat médical de l'épouse pour donner droit aux membres aux bénéfices de décès d'épouse ;

Considérant qu'avant le troisième jour d'octobre 1906 ladite Union ne fournissait aucune formule spéciale pour ledit certificat ;

Considérant de plus que les dispositions du Code de ladite Union, éditions antérieures à celle de 1906, ne sont pas très claires sur le chapitre du certificat médical d'épouse ;

L'Exécutif, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 55, paragraphe 25,

ARRÊTE, DÉCRÈTE, STATUE ET ORDONNE

que dans les cas de réclamations de bénéfices de décès d'épouse, le certificat médical susdit ne sera exigé que de ceux seuls qui ont été admis membres depuis le troisième jour d'octobre 1906 ou qui se sont mariés depuis cette date.

Donné au siège principal de la société, ce quatrième jour de janvier dix-neuf cent neuf.

R. BÉLANGER,
Secrétaire.

G. W. SÉGUIN,
Président Général.

CONSEIL EXÉCUTIF :

ARTHUR BÉLIVEAU, J. S. TÉTREAULT, O. DUROCHER,
1er Vice-Président. 2me Vice-Président. Directeur Général.

J. B. BAZINET, S. C. LAROSE,
Chancelier suprême. Censeur suprême.

L. A. E. ST-PIERRE, J. A. PINARD, J. U. ARCHAMBAULT,
Trésorier supérieur. Receveur général. Médecin général.

OFFICIERS — Conseil Executif

Président d'Honneur, Mgr. J. T. Duhamel, Arch. d'Ottawa.
Chapelain Général, Monsignor J. O. Routhier, Vicaire-général.
Président Général, G. W. Séguin, Ottawa.
1er Vice-Président, J. A. Béliveau, Avocat, Grand Mère.
2e Vice-Président, J. S. Tétreault, Notaire, Sherbrooke.
Directeur Général, O. Durocher, Ex-Maire, Ottawa.
Chancelier Suprême, Rev. M. J. B. Bazinet, Plaisance.
Censeur Suprême, S. C. Larose, Employé Civil, Ottawa.
Contrôleur Supérieur, A. E. Brunet, Courtier, Montréal.
Trésorier Supérieur, L. A. E. St-Pierre, Comptable, Ottawa.
Receveur Général, Albert Pinard, Ottawa.
Médecin Général, J. U. Archambault, M.D., Hull.
Sergent d'Armes, P. H. A. Caron, Maire de Mont-Joli, Ste-Flavie Stn.

Conseil Judiciaire

Président, Rev. J. B. Bazinet, Chancelier Suprême, Plaisance.
Chanceliers Supérieurs, MM. J. M. Fleury, Ottawa; N. Wallot, Valleyfield; J. Gratton, Hull; et J. P. Samson, Lévis.

Conseil Financier

Président, S. C. Larose, Censeur Suprême, Ottawa.
Censeurs Supérieurs, G. L. Fink, Ottawa; A. Caron, Hull; J. A. Tanguay, Montréal; J. A. Gravel, Notaire, St-Narcisse.

Bureau Médical

Président, J. U. Archambault, M.D., Médecin Général, Ottawa.
J. A. Duhamel, M.D., Montréal; P. H. Bédard, M.D., Québec;
J. A. St-Denis, M.D., Montréal, et R. H. Parent, M.D., Ottawa.
Auditeurs Supérieurs, J. N. Rattey, J. F. H. Laperrière.
Procureur, Clovis Laporte, C.R., Montréal.
Organisateur en chef, G. J. Tessier, Ottawa.
Inspecteur général, C. S. O. Boudreault, Ottawa.
Secrétaire Général, R. Bélanger, 325 rue Dalhousie, Ottawa.
Organisateurs-Inspecteurs, J. M. Lemieux, G. J. H. Tessier, Jr.

Rapport du Trésorier Supérieur

POUR LE MOIS DE DECEMBRE 1908.

A l'Exécutif.—Messieurs,

Il me fait plaisir de vous présenter mon rapport pour le mois de décembre 1908.

RECETTES

La balance en mains au 1er du mois était de..... \$56.76

RECETTES DU MOIS :—

Remises des conseils et bureaux.....	\$22,318.89
Dépôts d'inscriptions.....	652.81
Polices et certificats.....	15.75
Transferts.....	17.00
Contributions.....	46.42
Loyers.....	699.15
Insignes.....	9.00
Echange.....	.45
Intérêts des banques.....	142.74
Contributions F. A. Côté.....	20.50
Intérêts et coupons.....	250.00
Remboursement D. Hains.....	4.00
Erreur d'âge.....	.12

Total des recettes..... 24,176.83

Total avec la balance..... 24,233.59

DÉBOURSÉS

DÉBOURSÉS DU MOIS :—

Dépôts Banque Nationale.....	\$12,155.49
" " Royale.....	11,505.81
Entretien.....	1.50
Frais légaux.....	3.25
Remboursement n° 1. Cont. F. A. Côté.....	10.50
Chèque protesté Ducasse.....	5.24

Total des déboursés..... 23,491.79

Laissant une balance en mains de..... 741.80

Total..... \$42,233.57

La balance en banque au 1er décembre était de :

Banque Nationale.....	\$8,779.22
" Royale.....	25,255.96

Total..... \$34,035.28

La balance le 31 décembre était de :

Banque Nationale.....	\$15,003.39
" Royale.....	19,103.17

Total..... \$34,106.56

Le tout respectueusement soumis,

Ottawa, le 14 janvier 1909.

L. A. E. ST-PIERRE,
Trésorier supérieur.

Bénéfices payés en décembre 1908.

Aux malades par l'Exécutif.....	\$1,507.65
" les conseils.....	3,897.41
Total payé aux malades.....	\$5,405.01
Au décès, caisse sociale :	
{ par versements.....	\$5,023.00
{ en entier.....	4,900.00
	\$9,923.00
Au décès, autres caisses (en entier).....	3,142.86
Total payé aux héritiers.....	13,065.86
Pour décès d'épouses, caisse sociale.....	\$730.00
" " autres caisses.....	375.00
Total pour décès d'épouses.....	1,105.00
Grand total.....	\$19,575.87

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Nous avons, à maintes reprises, avisé nos membres qu'ils doivent avertir leur percepteur ou receveur lorsqu'ils changent d'adresse. Il est important que nous ayons une liste des adresses de nos membres aussi correcte possible. Nous faisons donc un nouvel appel à nos membres et à nos officiers de nous aider dans cette tâche. Leur coopération nous est indispensable.

L'Union St-Jean Baptiste d'Amérique

Voici ce que publie le "Fraternal Monitor", un journal qui fait autorité, aux Etats-Unis, en tout ce qui concerne la mutualité :

"Une Société Prospère"

"Au cours de l'année 1908, "L'Union St-Jean Baptiste d'Amérique" a augmenté le nombre de ses membres de près de vingt cinq pour cent. Elle comptait, au commencement de l'année, 16,282 membres, tandis qu'aujourd'hui l'effectif est de plus de 20,000 membres, répartis dans deux cent cinquante conseils locaux. Son fonds de réserve excède \$200,000, ce qui donne \$30 pour chaque \$1,000 d'obligations. La moyenne d'âge est de trente-trois ans.

"L'Union St-Jean Baptiste d'Amérique a commencé ses opérations le 1er novembre 1900, à Woonsocket, R. I. Ses taux sont basés sur l'échelle du Congrès Fraternal, à quatre pour cent d'intérêt depuis 1902. Les certificats varient de \$100 à \$2,000. Les membres peuvent à leur gré retirer ou refuser les bénéfices en maladie. Les hommes et les femmes sont admis à conditions égales, sauf les bénéfices en maladie.

"La société exerce ses opérations dans les états de la Nouvelle-Angleterre, et, en sus, dans les états de New-York, Illinois et Michigan. Seuls les Français catholiques sont admis dans les rangs de la société."

Nous sommes heureux de féliciter notre belle société-sœur de l'estime qu'on lui montre en tous les quartiers. Elle s'est faite le champion de la cause française et catholique aux Etats-Unis et nous faisons des vœux pour que son œuvre soit fructueuse.

TEMOIGNAGE DE SYMPATHIE

Nous reproduisons ce qui suit de "L'Union", organe officiel de l'"Union St-Jean Baptiste d'Amérique". De tels témoignages de sympathie sont bien de nature à nous faire estimer davantage notre grande société.

"Le Prévoyant" d'Ottawa, organe de l'Union St-Joseph du Canada, nous arrive avec un format agrandi et une toilette toute neuve ; il commence bravement sa quatorzième année de publication, plus fort et plus vigoureux que jamais pour les luttes de l'avenir.

GRAND CONCOURS

L'Exécutif de l'Union St-Joseph a décidé d'organiser un grand concours de recrutement. Ce concours doit commencer le 1er février et ne se terminer que lorsqu'auront été recrutés 3000 nouveaux membres. C'est la ferme résolution de l'Exécutif de faire de l'année 1909 une année de progrès et il se propose de faire tous les efforts possibles pour porter le nombre des membres à 30,000 avant qu'elle soit expirée.

Le concours projeté diffère assez sensiblement de ceux qui l'ont précédé. Dans les concours antérieurs les avantages offerts ne s'appliquaient qu'aux aspirants et aux agents autorisés. Dans le cas actuel les directeurs de la propagande se sont inspirés de l'idée exprimée par le président général dans les derniers numéros du "Prévoyant". Afin de stimuler le zèle des officiers et des membres des conseils locaux, afin de les encourager à se réunir régulièrement et à prendre un plus vif intérêt aux affaires de la société, des primes sont offertes à ces conseils. Aux individus sont offertes des primes spéciales.

Les Primes

Villes de 8,000 et plus :—A celui qui fera admettre le plus de membres dans une période donnée, un prix de \$100 ; deux prix de \$50 ; quatre prix de \$25 ; quatre prix de \$15 et quatre prix de \$10 (\$400).

Villes, villages et paroisses de moins de 8,000 habitants :—Un prix de \$100 ; deux prix de \$50 ; quatre prix de \$25 ; quatre prix de \$15 et quatre prix de \$10 (\$400).

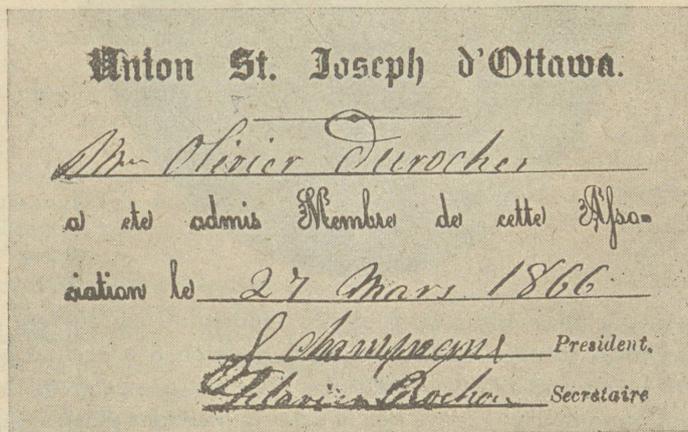
Conseils :—Aux conseils locaux qui auront fait admettre le plus de membres durant la période du concours et auront le moins de rayés : Dix bannières d'une valeur de \$50 chacune. Aux conseils qui ont une bannière sera donnée une prime de \$40. Dans les mêmes conditions, la même prime sera accordée aux bureaux de perception qui seront érigés en conseil.

Outre les primes susdites, l'Exécutif accordera une prime de \$1.00 pour l'inscription de chaque nouveau membre recruté.

A chaque aspirant qui sera accepté et qui aura payé trois mois de cotisation avec sa demande d'inscription, il sera donné un insigne gala.

En terminant, nous exhortons nos officiers et nos membres à commencer dès maintenant à préparer ce concours. Qu'ils commencent leur propagande en répandant la réputation de l'Union St-Joseph ! Qu'ils prônent sa stabilité et ses avantages. Puis le concours arrivé que tous se mettent à l'œuvre d'un commun accord. Nous comptons sur la bonne volonté de tous les sociétaires et nous sommes certains que nous ne serons pas déçus.

Document Intéressant



Nous imprimons un fac-simile de la carte d'admission, à l'Union St-Joseph, de M. O. Durocher. En 1866, la société comptait à peu près 300 membres. Elle était fondée depuis trois ans et nul de ses membres ne prévoyait qu'elle deviendrait la grande association qu'elle est aujourd'hui. M. Durocher est à présent directeur général de l'Union St-Joseph. Pendant plusieurs années, il a été son président général. Il a suivi la société dans toutes ses étapes. Il en a fait son œuvre et lui a consacré toutes ses énergies. Depuis quarante-trois ans qu'il en fait partie, il s'est dévoué à ses progrès. Il l'a vue au berceau et elle a grandi sous ses yeux. Il a contribué à tous ses succès, et si elle est aujourd'hui grande et prospère, une large part du mérite lui en est due.

Il reste peu de ces vétérans de l'Union St-Joseph. Conservons-les longtemps, et ayons pour eux la plus grande estime. Ils ont trouvé leur récompense dans le succès de leur œuvre, mais il n'en ont pas moins droit à toute notre reconnaissance.

"L'Union St-Joseph du Canada", qui a son siège social à Ottawa, Ontario, est un peu dans la position de l'"Union St-Jean Baptiste d'Amérique", elle a à lutter contre l'assimilation, elle doit former la mentalité des Canadiens-Français du Haut-Canada, exposés comme nous dans une atmosphère anglo-saxonne.

"L'Union St-Joseph a accompli une œuvre durable jusqu'ici et nous lui souhaitons tout le succès qu'elle mérite.

"Ce que nous ne pouvons comprendre, c'est que certains Canadiens-Français préfèrent des sociétés de langue anglaise à une œuvre nationale et patriotique comme celle de l'"Union St-Joseph du Canada".

UN MOT D'HISTOIRE

Le Directeur général de l'Union St-Joseph recevait, ces jours-ci, la visite de M. J.-B. Champoux, membre du conseil n° 40 de Montréal. M. Champoux est non seulement un des membres fondateurs de l'Union St-Joseph, mais il est celui qui en a eu l'idée première. Arrivé à Bytown en 1852, il y exerçait le métier de cordonnier. Homme aux vues larges et généreuses, il s'était fait nombre d'amis. Ayant à cœur l'intérêt de ses confrères ouvriers, il conçut l'idée de la fondation d'une société canadienne-française pour la protection des familles ouvrières de la ville. En 1863, il réussit à intéresser à son projet quelques-uns de ses amis, et le 22 mars de la même année l'Union St-Joseph était fondée.

M. Champoux n'entrevoit pas le brillant avenir qui était réservé à l'œuvre locale qu'il avait préconisée. Il était loin de soupçonner que l'Union St-Joseph deviendrait, en quelques années, la grande société qu'elle est aujourd'hui. Dans l'humble salle où ses premiers membres se réunissaient, l'on ne rêvait guère le vaste édifice qui abrite aujourd'hui ses bureaux. La poignée de membres d'alors ne songeaient nullement à la grande expansion de l'association, qui a des ramifications partout et qui compte 24,000 membres.

Ce doit être un beau titre de gloire pour M. Champoux que celui d'avoir été le premier apôtre de la grande œuvre fraternelle de l'Union. Tous ceux qui ont profité de ses avantages et qui jouissent aujourd'hui de ses bienfaits lui auront une reconnaissance éternelle.

M. Champoux a maintenant 76 ans et a encore toute la vigueur d'un jeune homme. Il s'est toujours tenu en relations intimes avec tout ce qui concerne la société. Il ne s'est absenté que d'une seule assemblée, et ce pour cause de maladie. C'est un bel exemple de dévouement à la cause commune, exemple que nombre de nos membres pourraient imiter.

Au nom de la société, comme en son propre nom, l'Exécutif offre à M. J.-B. Champoux ses félicitations et l'hommage de sa vive gratitude.

RAPPORT DU SECRETAIRE

à la Séance de l'Exécutif du
14 janvier 1909.

Ottawa, le 14 janvier 1909.

A MM. les Membres de l'Exécutif
de l'Union St-Joseph du Canada.

Le Comité d'administration, à ses
diverses séances, a réglé les affaires
de routine.

A sa séance du 16 décembre, le
comité a recommandé qu'il soit pu-
blié un ordre-en-conseil comportant
que l'inspection médicale de l'épouse
ne sera dorénavant exigible que
pour ceux qui sont membres depuis
le 3 octobre 1906 ou qui se sont
mariés depuis cette date. Ledit or-
dre-en-conseil sera publié dans le
Prévoyant de ce mois.

A la même séance du comité a
été soumis un rapport du comité de
propagande. Ce rapport comporte
un nouveau plan de propagande et
un projet de concours devant com-
mencer le 1er février prochain. Afin
d'aider au recrutement, le chancelier
suprême est autorisé à préparer une
lettre circulaire devant être adressée
aux curés des diverses paroisses ca-
nadiennes. A une séance subsé-
quente du comité, le chancelier su-
prême a demandé l'approbation des
membres de l'Exécutif pour la lettre
qu'il avait préparée. Tous ont si-
gnifié leur entière approbation.

Un plan de cérémonial pour les
réunions des conseils locaux, pré-
paré par l'inspecteur général, est
référé au comité de propagande.

Le président général, ayant sug-
géré qu'il serait avisable de réunir
les présidents des divers conseils de
districts pour s'entendre avec le co-
mité de propagande sur le travail
de recrutement à faire dans les
territoires respectifs de cesdits con-
seils, le comité a autorisé le prési-
dent à faire les démarches néces-
saires dans l'occurrence.

Le Dr Duhamel, trésorier du con-
seil de district de Montréal, ayant
été délégué par ledit conseil pour
rencontrer le président général et
lui présenter les demandes de son
conseil, le président recommande
qu'un chèque de \$500, en acompte
sur la taxe *per capita* du district
de Montréal, soit immédiatement
adressé au Dr Duhamel. La recom-
mandation du président est approu-
vée.

A sa séance du 23 décembre, le
comité a autorisé l'inspecteur gé-
néral à veiller au renouvellement des
certificats de garantie de nos rece-
veurs, percepteurs, officiers et em-
ployés dans la "United States Fi-
delity Company". Ces certificats ont
depuis été renouvelés temporairement.

A la même séance, le comité don-
ne instruction au secrétaire de re-
mettre entre les mains de nos solli-
citeurs, MM. Belcourt et Ritchie, le
billet promissoire d'un de nos per-
cepteurs, avec instruction de pour-
suivre en recouvrement.

Aux diverses séances du comité,
a surgi la question de la garde et
de l'entretien de l'édifice. Cette

Acrostiche sur le Concours

Pour notre grand Concours ! Qu'à ce cri, nos confrères,
Oubliant leurs querelles, leurs prétendus griefs,
Connissent leurs efforts ! Et l'Union St-Joseph
rayonnera partout, grande, digne et prospère !

L'union, quoiqu'on en dise, ce n'est pas un vain mot,
Nulle a de nos foyers éloigné bien des maux !

C'est grâce à notre Union que bien des malheureux
Ont pu, quand de leurs forces arriva le déclin,
Zarguant l'aumône amère, couler des jours heureux !

C'est grâce à notre Union que la veuve, l'orphelin,
Ont bravé les soucis et vaincu le malheur !

Connissons-nous donc tous ! Travaillons sans repos !

Réveillons notre ardeur ! Le prix de nos labeurs
sera pour notre Union, trois mille membres nouveaux.

C. COUCKE.

Inspecteur Général.



Depuis quelques mois, M. C. S. O. Boudreault, ex-receveur gé-
néral de l'Union St-Joseph du Canada, occupe la position d'inspecteur général.
L'Exécutif ne pouvait faire de choix plus judicieux que celui là. M. Bou-
dreault est un mutualiste convaincu et éclairé. Pendant plusieurs années,
il a eu charge de l'organisation dans un des districts les plus importants
pour la société des Forestiers Catholiques. Depuis longtemps, il a pris
une part active à l'administration de l'Union St-Joseph, qu'il affectionne
tout particulièrement et à laquelle il voue son activité et son énergie
reconnues.

M. Boudreault a toutes les qualités et les aptitudes nécessaires pour
le poste qu'on lui a confié. Il a pour devoir de visiter les conseils en
temps opportun; de faire l'inspection des livres et d'instruire les receveurs
et percepteurs; de percevoir les arrérages; de régler les griefs; de faire
l'installation des nouveaux conseils et d'établir des bureaux de perception.
La question d'organisation générale est aussi de son ressort.

La société a lieu de se féliciter de s'être acquis les services de
M. Boudreault.

question a été référée à un comité
composé du président général, du
directeur général et du receveur
général.

A sa séance du 30 décembre, le
comité a pris en considération une
demande d'emprunt de \$3,000.00,
du Rév. J. A. Génier, curé du Ra-
pide de l'Original. M. Génier a de-
puis été avisé que l'Union St-Joseph
serait disposée à faire ce prêt sur
production de garanties suffisantes.

A cette séance, le premier vice-
président est autorisé à se rendre à
Rimouski, pour représenter l'Union
St-Joseph à une célébration, le Jour
des Rois, dans cette localité.

A sa séance du 7 janvier, le secré-
taire avise le comité que le cas de
la réclamation pour le décès de
Rémi Parisé est inscrit pour instruc-
tion devant la Haute Cour, le 11
courant.

A la même séance, le secrétaire
est autorisé à remplacer le prési-
dent général pour accompagner les
auditeurs et le censeur suprême,
lorsqu'il s'agira d'examiner ou de
manipuler les valeurs de la société
dans les voûtes de la "Toronto
General Trust Co."

Votre secrétaire a été avisé par
nos sollicitateurs, MM. Belcourt et
Ritchie, que la poursuite Léon De-
cœur contre A. E. Brunet et l'Union
St-Joseph du Canada ne sera pas
instruite aux présentes assises de
la Haute Cour, les demandeurs
n'étant pas prêts à présenter leur
cause.

Respectueusement soumis,

R. BÉLANGER,
Secrétaire général.

AVIS

ELECTION DES OFFICIERS DES
CONSEILS LOCAUX

Nous tenons à rappeler aux
membres des conseils locaux
que l'élection de leurs officiers
doit se faire le ou après le troi-
sième lundi de janvier, tel que
prévu par le Code.

Nous espérons qu'ils se feront
un devoir de se rendre en aussi
grand nombre que possible à
l'assemblée annuelle afin d'é-
couter les rapports des officiers
et d'élire un nouveau bureau de
direction pour l'année qui com-
mence.

Cette assemblée annuelle aura
lieu le 18 janvier, et nous som-
mes convaincus que les socié-
taires sauront montrer dans le
choix de leurs officiers le même
tact, le même bon jugement que
par le passé.

Les conseils sont priés de pren-
dre en bonne note que tous les
griefs, quels qu'ils soient, doivent
être immédiatement référés à l'ins-
pecteur général.

Un des nôtres.



M. Albert Pinard, receveur général de l'Union St-Joseph du Canada, aux élections municipales du mois de janvier, a été élu échevin du quartier Ottawa, dans notre capitale. M. Pinard n'a que trente ans. Malgré sa jeunesse, il a fait œuvre digne dans tout ce qui concerne la cause nationale. À titre de commissaire d'écoles, il a rendu de précieux services aux siens. Membre de toutes les diverses associations où il peut préconiser les intérêts de ses compatriotes, il s'est généreusement dépensé pour eux. D'une énergie et d'une activité sans bornes, il s'est prodigué pour toutes les bonnes causes.

Il n'est donc pas étonnant que les électeurs aient reconnu le mérite de M. Pinard. Ils l'ont élu au-dessus de tous ses adversaires et ils ont conscience d'avoir agi sagement.

Jamais élection n'a été aussi populaire et jamais le quartier Ottawa n'aura eu de représentant plus dévoué à ses intérêts.

CONSEILS DE DISTRICT.

Les Présidents en conférence avec l'Exécutif et les officiers à Ottawa

Le président général eut l'heureuse idée de convoquer en assemblée, au bureau chef de l'Union St-Joseph du Canada, les trois présidents des conseils de district, M. E. A. B. Ladouceur, avocat de Montréal, M. Mailly, gérant de la Maison Paquet, Québec, et M. A. Mc Nicoll, secrétaire de la commission scolaire, d'Ottawa.

Etaient présents à la réunion du 16 janvier, MM. O. Durocher, directeur général, Dr Archambault, médecin général, Albert Pinard, receveur général, C. S. O. Boudreault, inspecteur général, J. G. Tessier, organisateur en chef, J. N. Lemieux et G. F. Tessier Jr, organisateurs-inspecteurs.

Le président général exprime, au début de l'assemblée, sa reconnaissance envers les présidents, qui ont bien voulu se déplacer et se rendre à son invitation. Il est nécessaire, à son point de vue, dit-il, que ceux qui coopèrent à l'œuvre de mutualité se réunissent occasionnellement pour étudier et diriger l'administration des affaires de la propagande. Le succès dépend en grande partie des efforts de nos membres et surtout de nos officiers. Le président parle longuement des plans, innovations et réformes qui s'opèrent graduellement dans l'administration générale de la société. Il compte, conclut-il, sur l'appui des amis de la société. Les remarques du président produisent un bon effet.

Tour à tour, les présidents de district font connaître la situation des territoires sous leur direction respective. Ils discutent les difficultés qu'occasionnent la perception de la taxe *per capita*. On soutient

de part et d'autre qu'il est fort difficile d'entreprendre beaucoup de propagande si les membres n'observent pas les règlements en ce qui concerne la taxe. On s'applique ensuite à étudier les moyens à prendre, à revoir le travail déjà accompli, à discuter les réformes suggérées, les nouvelles formules, le nouveau système de comptabilité, etc., etc. Les représentants donnent leur adhésion aux changements proposés dans le système de propagande, ainsi qu'aux nominations des divers organisateurs.

Le président général fait ensuite appel à la bonne volonté des présidents des conseils de district. Il leur dit combien peut être efficace leur coopération. Il les exhorte à s'efforcer de seconder les efforts de l'Exécutif. Il promet qu'il donnera son attention immédiate à toutes les réclamations de leurs districts respectifs.

Après avoir étudié tous les détails du nouveau système de propagande, tel qu'élaboré par le comité, la séance s'ajourne.

Chacun se déclare enchanté de la réunion et se félicite du résultat qu'elle ne peut manquer d'avoir sur le progrès de la société. Le même sentiment semble animer tous ceux qui ont pris part à cette conférence. Cette réunion a stimulé le zèle et ravivé le dévouement chez nos confrères des conseils de district et nous a donné l'espérance que de toute part nous recevrons l'appui efficace et l'active collaboration à laquelle nous avons droit de nous attendre.

Si c'est votre désir que l'administration, tant locale que générale, soit irréprochable, suivons assidûment les séances de l'Union. Le succès est entre les mains des membres

CONDOLEANCES

Pointe Gatineau, 6 déc. 1908.

Proposé par H. Cloutier, secondé par C. O. Poirier et H. Cousineau ; Que le conseil local de Pointe Gatineau n° 14 de l'Union St-Joseph du Canada a appris avec peine la mort de M. Euclide Chartier, un de nos membres ; que ce dit conseil sympathise avec la famille dans le malheur qui l'a frappée ; et que copie de cette résolution soit communiquée à la famille et au journal "Le Prévoyant".

NOÉ LAMARCHE, SR.
Secrétaire.

x

Keewatin, Ont., 27 déc. 1908.

A une réunion du conseil local n° 76, tenue le 27 courant, il a été proposé par M. P. G. Degagné, secondé à l'unanimité :

Que tous les membres de ce conseil ont appris avec peine la mort de la sœur de notre président, le Révd J. M. Mirault, ainsi que la mort de l'épouse de notre percepteur, M. D. Dupuis, et qu'un vote de condoléances soit envoyé aux familles éprouvées et au "Prévoyant" pour publication.

E. TURGEON, Secrétaire.

x

St-Sauveur, Québec,

11 janvier 1909.

Le conseil St-Sauveur n° 141, à son assemblée régulière du 7 janvier 1909, a adopté la résolution suivante :

Il a été proposé par le Dr A. Leclerc, président, secondé par J.-B. Dusseault et résolu à l'unanimité :

Que ce conseil offre à M. Jos. Vermette, membre de ce dit conseil, ses plus sincères condoléances à l'occasion de la mort de son épouse, survenue le 31 décembre dernier ;

Que copie de la présente résolution lui soit adressée, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

A. LABERGE, Secrétaire.

x

A une séance du conseil de St-Narcisse n° 95, tenue le 27 décembre dernier au lieu ordinaire des réunions, il a été proposé par M. Joseph Lacoursière, secondé par M. J. W. Garceau et tous les membres présents :

Que les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort de M. Trefflé Clermont, père de Dame J. Emile Cossette, membre de ce conseil, dont M. J. Emile Cossette est le trésorier ;

Que les membres du même conseil ont également appris avec chagrin la mort de M. Hilaire Dupont, père de M. William Dupont, vice-président du conseil de St-Narcisse.

Proposé par M. Willy Cossette, secondé par M. Norbert Cossette, que copie de ces résolutions soit adressée au "Prévoyant" pour publication.

J. A. GRAVEL, notaire,
Secrétaire.

Il faut réunir dans une communion d'idée toutes les énergies et toutes les bonnes volontés.

LISTES D'ADRESSES.

Il y a quelque temps nous adressions une circulaire à nos officiers leur demandant de nous faire tenir la liste d'adresses de leurs membres pour la livraison du Prévoyant. Le plus grand nombre ont répondu à notre appel, mais plusieurs conseils et bureaux ne s'y sont pas encore rendus. Tous doivent pourtant comprendre l'importance qu'il y a pour eux et pour l'administration d'avoir une liste d'adresses correcte, et il nous semble que ce n'est pas une tâche si ardue pour nos officiers de faire cette liste. Nous avons d'ailleurs offert de rémunérer raisonnablement ceux qui trouveraient cette tâche trop ardue pour s'en acquitter gratuitement. Nous faisons donc un nouvel appel aux officiers retardataires et remercions cordialement ceux qui ont bien voulu jusqu'ici se rendre à nos désirs.

RAPPORTS DES ELECTIONS

Il est d'importance majeure que le secrétaire de chaque conseil nous fasse tenir, immédiatement après l'élection annuelle, la liste des officiers élus. Plusieurs conseils ont jusqu'ici négligé de le faire, malgré nos appels réitérés. Nous comptons que, cette année, tous sauront s'acquitter de ce devoir en temps opportun.

AVIS.

Ottawa, 15 janvier 1909.

Aux membres de l'Union
St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 222 et 223 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de février prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 188 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même, et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

R. BELANGER, Secrétaire.

LA CAISSE SOCIALE

80 par cent des contributions mensuelles des porteurs de Bons Conjointes et de Bons Mutuels sont déposés à la Réserve Fiduciaire pour leur garantie exclusive.

LE BON CONJOINT.

LE BON MUTUEL.

Contributions mensuelles.				CLASSE ORDINAIRE.		Contributions mensuelles.		
AGE	\$750.	\$1,500	\$3,000	HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00.		AGE	\$750.	\$1,500
16	63	1 25	2 30	Quelque soit le montant du Bon.		16	65	1 10
17	64	1 27	2 34	Les sommes payées pour les bénéfices ci-dessous sont déduites du Bon.		17	66	1 12
18	65	1 29	2 38	BÉNÉFICES		18	67	1 14
19	66	1 31	2 42	En maladie :		19	68	1 16
20	67	1 33	2 46	Pour \$ 750 \$2.50 } Par semaine,		20	69	1 18
21	68	1 35	2 50	Pour \$1500 \$5.00 } 15 semaines		21	70	1 20
22	69	1 37	2 55	Pour \$3000 \$5.00 } par année.		22	71	1 22
23	70	1 40	2 60	En invalidité :		23	72	1 24
24	72	1 43	2 66	Pour \$ 750 \$300. } Comptant, déduction		24	73	1 26
25	73	1 46	2 72	Pour \$1500 \$600. } faite des bénéfices retirés		25	74	1 28
26	75	1 50	2 80	Pour \$3000 \$1200. } antérieurement en règlement final.		26	75	1 30
27	77	1 54	2 88	Au décès de l'épouse :		27	76	1 32
28	79	1 58	2 96	Pour \$ 750 \$ 50 } Pour frais funé-		28	78	1 36
29	82	1 63	3 06	Pour \$1500 \$100 } raires.		29	80	1 40
30	84	1 68	3 16	Pour \$3000 \$100 } raires.		30	82	1 44
31	87	1 74	3 28	A 65 ans révolus :		31	84	1 48
32	90	1 80	3 40	Pour \$ 750 \$ 50 } Par semaine jusqu'à		32	87	1 53
33	93	1 85	3 50	Pour \$1500 \$5.00 } paiement complet		33	90	1 58
34	95	1 90	3 60	Pour \$3000 \$5.00 } de la balance due.		34	93	1 63
35	98	1 96	3 72	Au décès :		35	96	1 68
36	1 01	2 02	3 84	Pour \$ 750 \$ 50 } Pour et \$2.50 Par semai-		36	1 00	1 74
37	1 04	2 08	3 96	Pour \$1500 \$100 } frais et \$5.00 ne jusqu'à		37	1 05	1 80
38	1 07	2 14	4 08	Pour \$3000 \$100 } raires et \$5.00 paiement		38	1 10	1 86
39	1 10	2 20	4 20	ou 60% comptant de la valeur de la		39	1 15	1 92
40	1 14	2 27	4 34	police en règlement final.		40	1 20	2 00
41	1 18	2 35	4 50	Au décès dans le cas de conversion 5 p.c.		41	1 25	2 08
42	1 23	2 45	4 70	sera ajouté au montant des 60 p.c.		42	1 35	2 16
43	1 28	2 55	4 90	pour chaque période entière de dix		43	1 45	2 25
44	1 33	2 65	5 10	ans de sociétariat ce qui fera 65 p.c.,		44	1 55	2 35
45	1 38	2 75	5 30	70 p.c. comptant, etc., selon la durée		45	1 65	2 45
				du sociétariat.				

Les membres de la Caisse Sociale ne sont jamais, durant leur sociétariat, libérés du paiement des contributions mensuelles ou autres cotisations. Les aspirants de 40 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission. Le membre non marié lors de son admission qui se mariera ensuite, n'aura droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée par certificat de médecin dans les 60 jours qui suivront son mariage, que son épouse est en bonne santé.

LA CAISSE DE SECOURS D.

Ne seront admis à participer aux bénéfices de cette caisse que ceux qui font partie d'autres caisses de la société.

BENEFICES

En maladie :
\$5.00 par semaine, 15 semaines chaque année.

Au décès de l'épouse :

\$75.00

HONORAIRES D'ADMISSION, \$1.00.

AGE.	Contribut. mensuelles.
16 à 39 ans, les deux inclusivement	50 centins.
40 à 45 " " "	55 " "

La Caisse Douairière E.

Pour les deux sexes mais particulièrement pour le sexe féminin.

Assurance payable au décès seulement.

Admission de 16 à 45 ans, les deux inclusivement
HONORAIRES D'ADMISSION, 50c.

AGE.	Contributions mensuelles.	
	\$100.	\$200.
16 à 23 ans, les deux inclusivement	\$ c.	\$ c.
24 à 29 do do	15	25
30 à 34 do do	20	30
35 à 39 do do	25	35
40 à 45 do do	30	40
	35	50

La Caisse Douairière C.

Classe ordinaire.

Contributions mensuelles.					HONORAIRES D'ADMISSION \$2.00	
Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000	Quelque soit le montant de la police.	
16 à	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	Bénéfices.	
19	48	85	1 23	1 60	En Invalidité	
20	48	86	1 24	1 62	½ de la police comptant ou 1/10 par	
21	49	88	1 27	1 66	année pendant 20 ans, sans intérêt, et	
22	50	90	1 30	1 70	cessation de toute contribution.	
23	51	92	1 33	1 74	A 70 ans :	
24	52	94	1 36	1 78	1/10 de la police chaque année pen-	
25	54	98	1 42	1 86	dant 12 ans et cessation de toute con-	
26	56	1 02	1 48	1 94	tribution.	
27	58	1 06	1 54	2 02	Au décès :	
28	60	1 10	1 60	2 10	Le montant de la police ; ou la ba-	
29	62	1 14	1 66	2 18	lance due, si le membre s'est prévalu	
30	64	1 18	1 72	2 26	des bénéfices en invalidité ou à 70	
31	66	1 22	1 78	2 34	ans.	
32	68	1 26	1 84	2 42		
33	70	1 30	1 90	2 50		
34	73	1 35	1 98	2 60		
35	75	1 40	2 05	2 70		
36	78	1 46	2 14	2 82		
37	82	1 54	2 26	2 98		
38	85	1 60	2 35	3 10		
39	88	1 66	2 44	3 22		
40	91	1 72	2 53	3 34		
41	95	1 80	2 65	3 50		
42	98	1 86	2 74	3 62		
43	1 02	1 94	2 86	3 78		
44	1 08	2 06	3 04	4 02		
45	1 15	2 20	3 25	4 30		

Les aspirants de 40 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission

Le membre non marié lors de son admission, qui se mariera ensuite, n'aura droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée par certificat de médecin, dans les 60 jours qui suivront son mariage, que son épouse est en bonne santé.

Caisse Douairière C, et caisse de Secours réunies,

Classe ordinaire.

Contributions mensuelles.					HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00	
Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000	Quelque soit le montant de la police.	
16 à	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	Bénéfices.	
19	98	1 35	1 73	2 10	En maladie :	
20	98	1 36	1 74	2 12	\$5.00 par semaine pendant 15 semai-	
21	99	1 38	1 77	2 16	nes par année.	
22	1 07	1 40	1 80	2 20	Au décès de l'épouse :	
23	1 01	1 42	1 83	2 24	\$75.00.	
24	1 02	1 44	1 86	2 28	En Invalidité :	
25	1 04	1 48	1 92	2 36	½ de la police comptant ou 1/10 par	
26	1 06	1 52	1 98	2 44	année pendant 20 ans, sans intérêt, et	
27	1 08	1 56	2 04	2 52	cessation de toute contribution.	
28	1 10	1 60	2 10	2 60	A 70 ans :	
29	1 12	1 64	2 16	2 68	1/10 de la police chaque année pen-	
30	1 14	1 68	2 22	2 76	dant 12 ans et cessation de toute con-	
31	1 16	1 72	2 28	2 84	tribution.	
32	1 18	1 76	2 34	2 92	Au décès :	
33	1 20	1 80	2 40	3 00	Le montant de la police ; ou la ba-	
34	1 23	1 85	2 48	3 10	lance due, si le membre s'est prévalu	
35	1 25	1 90	2 55	3 20	des bénéfices en invalidité ou à 70	
36	1 28	1 96	2 64	3 32	ans.	
37	1 32	2 04	2 76	3 48		
38	1 35	2 10	2 85	3 60		
39	1 38	2 16	2 94	3 72		
40	1 46	2 27	3 08	3 89		
41	1 50	2 35	3 20	4 05		
42	1 53	2 41	3 29	4 17		
43	1 57	2 49	3 41	4 33		
44	1 63	2 61	3 59	4 57		
45	1 80	2 85	3 90	4 95		

GRAND CONCOURS.

Que chacun se fasse un devoir de se joindre à l'Union St-Joseph du Canada, la meilleure de nos sociétés de bien-faisance. Que chacun enrôle au moins un membre durant notre concours. Aidons-nous les uns les autres !

LE PRÉVOYANT

PUBLIE PAR

L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des rues Dalhousie et York

Téléphone 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS



Organisons des conseils !

x

N'oubliez pas le Concours !

x

Il importe que nous soyons unis.

x

Canadiens, nous avons besoin de votre concours.

x

L'union fait la force,—et la force fait l'Union St-Joseph.

x

Renseignons-nous sur l'Union St-Joseph en lisant "Le Prévoyant".

x

L'Exécutif paie \$1.00 à tous ceux qui enrôleront un nouveau membre.

x

Que chacun commence une vigoureuse campagne de propagande

x

"La Société n'a rien à craindre pour l'avenir".

—Mgr J. O. Routhier.

x

Participons au concours ! Concentrons nos efforts et nous aurons les 30.000 membres.

x

Aimons-nous les uns les autres ! Il sera alors facile de s'entraider et de se soutenir mutuellement.

x

Les officiers des conseils sont priés de nous envoyer quelques notes sur l'élection des nouveaux officiers.

x

L'Union St-Joseph s'attend dorénavant à plus de recrutement par les membres individuellement et par l'entremise des conseils.

x

Certains receveurs et percepteurs sont trop négligents sur le rapport des remises. Nous comptons que, dorénavant, ils s'acquitteront de leurs obligations.

x

Du choix judiciaire des officiers dépend la bonne administration et le succès de l'Union St-Joseph. Il faut que chacun fasse sa part de sacrifice.

x

5,500 canadiens-français, l'année dernière, ont compris qu'il était plus sage de se joindre à une société dirigée par des compatriotes. Canadiens, un coup d'épaule pour dépasser ce chiffre cette année.

REMERCIEMENTS

Ancienne Lorette, 19 déc. 1908.
Monsieur,

Je remercie cordialement l'Union St-Joseph de la promptitude avec laquelle ont été payés mes bénéfices en maladie.

P. ULRIC O'HEARN.

x

Ottawa, le 26 déc. 1908.

Monsieur Raoul Bélanger,
Sec. de l'Union St-Joseph.

Cher Monsieur,

Permettez-moi de vous remercier de m'avoir fait entrer en possession du montant de la police d'assurance que détenait feu mon mari dans votre société.

Je désire aussi offrir mes remerciements à messieurs les membres de l'Union St-Joseph pour leur sympathie et leur courtoisie à mon égard dans mon récent malheur.

Je demeure

Votre respectueuse

Madame Veuve F. BRETON.

x

Moose Creek, 10 déc. 1908.

Messieurs,

Je remercie bien sincèrement l'Union St-Joseph du Canada pour les deux chèques nos E6306 et E6400, l'un au montant de \$115 et l'autre au montant de \$12.50, premier versement dans la réclamation pour le décès de mon fils Donat Dumesnil. J'ai reçu le tout le 7 décembre.

Votre très reconnaissante,
Mme DÉLIMA DUMESNIL.

x

Montréal, 6 déc. 1908.

A Messieurs les Membres
de l'Exécutif.

Je m'empresse de vous remercier et de vous féliciter de la promptitude avec laquelle vous avez réglé la réclamation pour le décès de Raphaël Brisson, membre du conseil n° 164 de Montréal.

A vous toute ma gratitude.

OLIVA DAIGNEAULT.

x

Rimouski, 15 déc. 1908.

L'Union St-Joseph du Canada,
Monsieur le président-Général,

Madame Aglaë Michaud-Drapeau, de Rimouski, vous prie de bien vouloir insérer dans "Le Prévoyant" l'expression de ses sincères remerciements pour la promptitude avec laquelle la société a payé la police de son fils Albert, décédé à Cobalt, Ont., le 18 novembre 1908.

Bien à vous,

ERNEST WELCH,

Receveur Conseil n° 169

x

Cher Monsieur,

J'accuse réception de votre chèque n° 6682, étant de \$26.42.

Recevez, cher Monsieur, mes remerciements les plus cordiaux, avec mes sentiments de reconnaissance. Je suis heureux de constater que l'Union St-Joseph du Canada, société de bienfaisance, a réglé avec

moi à mon entière satisfaction, pour mes bénéfices en maladie.

Je vous prie de bien vouloir le publier.

Je vous réitère l'assurance de ma profonde gratitude.

Votre tout dévoué,

AUGUSTE LÉVESQUE.

Rivière Ouelle, 28 déc. 1908.

x

Kenora, Ont., 4 janv. 1909

M. le Receveur général

Monsieur,

Madame Fortier, du bureau de Kenora, veut bien remercier l'Union St-Joseph du Canada pour la promptitude et l'exactitude avec lesquelles la société lui a fait remise du montant de sa réclamation. Elle recommande avec sincérité à tous l'Union St-Joseph du Canada.

J. H. CARDINAL,

Percepteur.

Conseils de District

A la suite de la conférence entre l'Exécutif et les présidents de conseils de district, il est à propos de bien déterminer quels sont les devoirs et les prérogatives des conseils de district. Nous ne pourrions mieux le faire qu'en reproduisant l'article qui suit, publié dans le numéro du 10 décembre de l'"Union", organe de la Société St Jean Baptiste d'Amérique. Notre confrère nous pardonnera d'emprunter son programme. Il a tant de bon, que nous ne pouvons résister à la tentation d'en faire notre profit :

LE BUT

"Les conseils de district ont pour but d'intéresser un plus grand nombre de membres à la direction des affaires de l'Union et de créer une forte organisation de recrutement. Il faut que ceux qui forment ces organisations travaillent pour le succès de la cause ; nous comptons sur le généreux concours et le dévouement des amis pour augmenter de quelques milliers le nombre des membres.

"C'est donc dire que les efforts des conseils de district doivent se concentrer sur le recrutement des membres. Les obstacles à surmonter varient suivant les lieux et les circonstances, les représentants des conseils réunis en comité seront plus à la portée de connaître et de préciser les moyens les plus efficaces à adopter pour faire une heureuse propagande à leur propre bénéfice et même en vue d'organiser de nouveaux conseils ; ils permettront aux officiers des conseils de se rencontrer et d'étudier ensemble leurs obligations respectives.

"Si les pouvoirs des conseils de district sont facultatifs, leur influence n'en est pas moins efficace, car ils permettent à l'élite de notre élément de prendre une part active à la direction des affaires de l'Union.

"Le Bureau général prendra toujours en sérieuse considération les recommandations faites par ces as-

semblées ; il y aura en quelque sorte en permanence un congrès général de l'Union.

"**Organisation**—Les conseils de district sont formés des représentants du Bureau général et des délégués des conseils, qui sont les officiers désignés dans la lettre de convocation. Ils font rapport aux conseils et s'efforcent de faire adopter partout les projets suggérés et les réformes recommandées.

"Les paragraphes 16, 17, 18, 19 et 22 des règlements sont en vigueur pour les conseils de district comme pour les congrès. D'ailleurs, les procédures à suivre sont toujours celles indiquées dans les règlements et les manuels de l'Union.

"Les devoirs de ces officiers sont ceux que l'on attend généralement de gens qui occupent cette position dans toute assemblée délibérante.

"Les secrétaires doivent tenir le secrétaire général au courant de tout ce qui se passe dans leurs conseils respectifs et lui transmettre une copie des délibérations.

"Les officiers élus des conseils de district et le représentant du Bureau général forment le comité de régie des districts ; ces officiers restent en charge jusqu'à l'élection de leurs successeurs ; c'est sur eux que reposent le bon fonctionnement de l'organisation et l'efficacité du travail. Ils se réunissent à l'appel du représentant du Bureau général.

"Les conseils de district doivent donner le ton partout ; que leurs réunions soient dignes ; que toutes leurs actions soient marquées au coin de la sagesse et de la prudence, mais qu'elles soient sans faiblesse aucune. Il faut respecter les autres organisations fraternelles, mais il faut aussi que l'on apprenne à nous respecter.

"Ces assemblées des conseils de district doivent donner lieu à quelque bonne séance où l'on invite tous ceux qui peuvent aider notre entreprise ; il ne faut rien de dispendieux, mais quelque chose à la portée de tout le monde ; et surtout que l'on ne profite pas de la circonstance pour faire de l'argent ; nous devons avoir en vue de faire du recrutement et rien autre chose. Si l'on n'a pas les moyens de faire beaucoup, que l'on fasse peu, mais que l'on fasse bien ce que l'on fait.

"Efforçons-nous de ne pas blesser l'étiquette ; dans les invitations, dans le programme, tâchons de mettre chacun à sa place.

"Ces séances doivent être surtout attrayantes pour la jeunesse ; c'est la jeunesse qu'il faut enrôler dans nos rangs. Partout nous avons des nôtres qui étudient le chant et la musique : sachons reconnaître leurs aptitudes et les encourager, sachons mettre leurs talents en évidence.

"Pas n'est besoin de dire que ces séances doivent avoir un caractère tout à fait français et religieux même ; les membres du clergé catholique sont toujours les bienvenus dans les assemblées de la St-Jean Baptiste. Ils en sont les invités d'honneur.

"**Prérogatives**—Les conseils de

district veillent à la stricte observance des règlements et du cérémonial dans les conseils sous leur juridiction. Ils doivent exiger que partout on mette du décorum dans les assemblées et que l'on rende ces assemblées intéressantes.

"Ils doivent étudier et recommander les meilleurs moyens à prendre pour faire du recrutement ; établir des amusements pour les jeunes gens ; des cercles dramatiques ; des équipes, etc.

"Ils sont chargés de préparer les installations des officiers pour que tout se fasse en temps ; le secrétaire général fournira les documents et les instructions nécessaires. La nomination des présidents installateurs est toujours laissée au président général."

AVIS IMPORTANT

Jusqu'ici l'Union St-Joseph a remboursé le plein montant du dépôt accompagnant l'inscription des aspirants refusés. En ce faisant la société ne se rendait pas justice à elle-même et se montrait plus généreuse que les sociétés-sœurs. Dans ces dernières les aspirants paient eux-mêmes l'examen médical, tandis que l'Union paie elle-même l'honoraire du médecin examinateur. Cet honoraire est de \$2 par examen.

La dernière session fédérale a donc décidé que dorénavant il serait retenu \$1.25 sur le dépôt des aspirants refusés ou de ceux qui refusent d'accepter les conditions d'un lien que le médecin général juge à propos d'imposer à leur police. Nos agents et tous ceux qui s'occupent de recrutement voudront bien prendre avis et avertir les aspirants qu'à dater du 1er janvier 1909, l'administration retiendra ce montant de \$1.25 sur les inscriptions susdites.

R. BÉLANGER,
Secrétaire.

Elections du Conseil No 1.

Lundi, le 18 janvier, a eu lieu l'élection des officiers du conseil n° 1 d'Ottawa. Assistaient à l'assemblée, à titre d'invités, MM. G. W. Séguin, président général, C. S. O. Boudreault, inspecteur général, R. Bélanger, secrétaire général. Après l'adoption du procès-verbal de la dernière séance d'élection, le président A. McNicoll fait un rapport succinct des opérations de l'année. Il fait l'éloge de ses collègues et fait allusion à l'honneur conféré au conseil par l'élection de M. A. Pinard à la charge de receveur général dans l'Exécutif de l'Union St-Joseph. Il remercie le président général d'avoir bien voulu honorer le conseil en assistant à l'assemblée.

Dans son rapport, le secrétaire-receveur, E. J. Labelle, porte l'effectif du conseil à 2,018 membres. Vingt-deux membres sont décédés

au cours de l'année et quarante-trois ont été transférés. La perception s'élève à une moyenne de \$2,500 par mois.

Le trésorier fait rapport que la somme totale des cotisations perçues a été de \$29,349.06. La commission du conseil a été de \$1,788.06. Les bénéfices en maladie payés ont été de \$6,676.59. La balance en main au 15 décembre 1907 était de \$475.73. Au 15 décembre 1908 cette balance était de \$334.81.

Les rapports du secrétaire receveur et du trésorier sont approuvés ainsi que ceux des censeurs et des visiteurs de malades.

Le président McNicoll invite le président général à dire quelques mots d'encouragement à l'assemblée. Avec sa vigueur ordinaire, le président expose le programme que s'est tracé l'Exécutif pour la direction de la société. Il fait un chaleureux appel à l'esprit de loyauté, de dévouement et de patriotisme de ses confrères du conseil n° 1, berceau de la société.

Au président général succède M. C. S. O. Boudreault, inspecteur, qui passe en revue les progrès de la société. Il parle du rôle que peut jouer le conseil n° 1, le plus grand et le premier de la société, dans la province d'Ontario, au point de vue des intérêts nationaux. Il fait allusion au concours prochain et demande l'active coopération des membres du conseil.

Vient ensuite le secrétaire général, qui rend témoignage à la bonne administration du conseil n° 1. Malgré l'importance de ce conseil et le grand nombre de ses membres, le bureau central n'a pas eu une seule difficulté ou un seul grief à régler. Le secrétaire énumère les avantages du nouveau plan de propagande du président général. Il exhorte les membres à faire une active propagande de recrutement.

M. l'inspecteur d'écoles A. Bélanger étant invité à parler, il fait allusion à la poursuite Léon Decoeur. Il dit qu'il a suivi attentivement tous les développements jusqu'à date et qu'il ne peut s'empêcher d'admirer la ferme attitude du président général et de l'Exécutif dans cette affaire. Il propose donc une résolution comportant que le conseil n° 1 donne son entière approbation au président général et aux directeurs pour l'attitude prise dans cette poursuite et exprimant la reconnaissance dudit conseil.

Le président général préside ensuite l'élection. Tous les mêmes officiers sont réélus comme suit :

A. McNicoll, président.
M. Cusson, 1er vice-président.
E. Limoges, 2e "
E. Labelle, secrétaire-receveur.
O. Paquette, trésorier.
Z. Quevillon, visiteur de malades.
J. Lemieux, "
Ar. Bélanger, censeur.
W. Labelle, "
P. Laurin, "
N.O. Poirier, commissaire-ordonnateur.

Après les félicitations d'usage, la séance s'ajourne.

E. J. LABELLE, sec

Appel à notre Clergé

Nous publions ci-dessous une lettre de l'Exécutif de l'Union St-Joseph aux messieurs du clergé. Cette lettre ne pourra manquer de nous attirer les adhésions auxquelles nous tenons le plus :

Ottawa, le 23 décembre 1908.

"Monsieur,

"Nous prenons la respectueuse liberté de vous entretenir de l'Union St-Joseph du Canada, une de nos sociétés de secours mutuel canadiennes françaises et catholiques qui versent, chaque année, des sommes énormes au trésor de la bienfaisance publique. Vous n'ignorez pas que les familles pauvres de la classe ouvrière sont celles qui reçoivent la plus grande part des bénéfices que nous payons en cas de maladie ou de décès de nos sociétaires. Nous savons, de notre côté, que le succès d'une oeuvre qui, comme la nôtre, se recommande par le but qu'elle poursuit et par le bien qu'elle fait, ne saurait vous laisser indifférent. Ceci nous dispense de nous excuser autrement de vous interrompre dans les travaux utiles qui vous absorbent.

"L'Union St-Joseph du Canada, de tout temps depuis sa fondation, a bénéficié largement de la faveur et de l'appui généreux qu'elle a reçus des membres du clergé paroissial. C'est, pour son Président général actuel et pour ses collègues du conseil exécutif, un devoir très agréable de le reconnaître comme il convient et de vous dire qu'ils espèrent pouvoir compter sur la même bienveillance aussi longtemps qu'ils mériteront votre confiance. Car si la société dont ils ont charge a marché, depuis quelques années de progrès en progrès, et est arrivée aujourd'hui à un effectif de près de 25,000 membres, c'est en grande partie à la sympathique influence du clergé qu'elle en est redevable. Si son état financier mérite la confiance de tous les intéressés, il faut en savoir gré, en toute justice, aux hommes prudents et éclairés qui ont mis à contribution leur temps et leurs talents pour garantir l'avenir d'une institution qu'ils savaient destinée à rendre d'éminents services à leur famille et à leurs compatriotes.

"Mais là encore, quoiqu'indirectement, la coopération de notre clergé a été d'une incontestable efficacité et mérite d'être hautement appréciée. Sans l'intervention éclairée du pasteur pour prêcher une sage économie aux imprévoyants et aux prodigues, pour recommander opportunément aux pères et aux fils de famille de s'enrôler dans nos sociétés de bienfaisance catholiques, quel aurait été la plupart du temps le résultat du travail de nos agents de recrutement ?

"C'est au père, dans la paroisse comme dans la famille, qu'incombe le très grave devoir d'être l'éducateur et le guide de ses enfants. C'est à lui qu'il appartient de leur rappeler,

par la parole et par l'exemple, leurs obligations présentes et celles qui intéressent leur avenir.

"Votre modestie nous permettra de vous dire, sans flatterie mais en toute sincérité, que sur ce champ d'action sociale comme sur tous les autres, notre clergé canadien-français comprend et remplit si pleinement sa mission, qu'il nous fait l'honneur de figurer au premier rang. A quelque degré de la hiérarchie qu'ils appartiennent, en quelque lieu que les appelle l'obéissance ou le dévouement, nos évêques et nos prêtres portent un intérêt inlassable au bien-être matériel de ceux qui leur sont confiés.

"C'est parce que nos pasteurs reconnaissent qu'après le salut des âmes, il n'y a point d'oeuvre plus digne de leur mission et de leur zèle sacerdotal que cette sollicitude attentive à prévenir les misères de l'indigence et les plaies du paupérisme, qu'ils secondent sagement les efforts de laïques bien intentionnés pour établir partout chez les nôtres des caisses de secours mutuel.

"L'Union St-Joseph du Canada, grâce à la bonne entente qui a toujours existé entre ses directeurs et les membres influents du clergé, a réussi à s'implanter dans la plupart des centres canadiens-français, non seulement des provinces de Québec et de l'Ontario, mais jusque dans les provinces maritimes, dans le Manitoba et les vastes plaines de l'Ouest. En ces dernières années, elle a même fait des conquêtes très enviables dans les états du Michigan et du Rhode Island.

"Parmi les titres dont elle s'honore, celui d'avoir pour président d'honneur et pour un de ses plus zélés promoteurs Sa Grandeur Mgr Jos. Ths. Duhamel, le digne archevêque d'Ottawa, et celui de compter dans ses rangs plusieurs centaines de membres du clergé, ne sont pas de ceux qu'elle a en moindre estime. Permettez que nous nous en autorisions pour recommander à votre attention la tâche qui nous est confiée et que nous souhaitons mener à bonne fin, à savoir : inaugurer une propagande intensive par un travail sage et bien ordonné, pour ouvrir à notre Union St-Joseph une nouvelle ère de recrutement partout où elle compte déjà des membres, et l'établir dans tous les centres canadiens-français où les circonstances l'ont empêchée jusqu'ici de pénétrer.

"Nous n'entendons pas seulement bénéficier des travaux et des sueurs de nos devanciers, mais nous voulons continuer leur oeuvre pour le progrès moral et patriotique de tous nos compatriotes.

"En outre de votre précieux concours pour le succès de notre entreprise, souffrez, Révérend Monsieur, que nous sollicitons l'honneur de votre confiance en notre esprit de justice et de désintéressement et en notre entière bonne volonté."

Vos serviteurs dévoués
et respectueux,

— Le conseil exécutif de l'Union
St-Joseph du Canada.

R. BÉLANGER, Sec.